



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 5 juin 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Alain Cacaly – Isella De Marco à Odile Bedeau de l'Ecochère – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Daniel Tanner – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Thierry Vachon – Bénédicte Krebs à Isabelle Ballet – Stéphane Jeannet à Grégory Estrems

Absente : Véronique Soriano

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.06.11 15

OBJET : Convention de prestation de service pour la réalisation du déneigement des voiries communautaires par la CAPI hors agglomération et en agglomération

Jean-Claude CANO, adjoint délégué au Patrimoine Bâti et VRD, expose aux membres du conseil municipal que l'assemblée a approuvé par délibération du 19 décembre 2011 la signature d'une convention de prestation de services « déneigement de la voirie communautaire par la CAPI hors agglomération et en agglomération ».

La CAPI nous informe que les prestations englobent deux voiries supplémentaires : la Route de Bonnefamille et la Route de Grenay,

En conséquence, il convient de reprendre la délibération suivante en intégrant les Routes de Bonnefamille et de Grenay à la convention de prestation de services « déneigement de la voirie communautaire par la CAPI hors agglomération et en agglomération ».

Les surfaces concernées correspondent actuellement à une surface de 213 816 m². Elles sont susceptibles d'évoluer, notamment en cas de transfert de nouvelles voiries dans le réseau communautaire.

Le prix du m² est fixé pour 2011 à 0.218851€ le m² soit un montant total pour la saison 2011 – 2012 de 46 793.85€.

Le prix sera ensuite révisé annuellement par référence au dernier indice TP09 ter « travaux d'entretien des voiries et aérodromes » INSEE.

Il est proposé de signer une convention pour la durée du 1^{er} décembre 2011 au 31 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE la signature d'une convention de prestation de services « déneigement de la voirie communautaire par la CAPI hors agglomération et en agglomération à compter du 1^{er} décembre 2011 au 31 mars 2016**
- **AUTORISE le Maire à signer ladite convention**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2012.
Publication le 14 juin 2012.


Le Maire
Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.